



**ASSOCIATION HIPPIQUE et d'ENCOURAGEMENT
à l'ELEVAGE en POLYNESIE FRANCAISE**

**DECLARATION DE MODIFICATION DU
CONTRAT D'ASSOCIATION**

IMPORTANT

Toute modification du contrat d'association dans les clauses touchant la disposition du cheval (changement d'un associé, changement de répartition de la propriété du cheval entre les associés, autorisation de faire courir le cheval à réclamer). Implique la déclaration de résiliation du contrat et le dépôt d'un nouveau contrat d'association à l'A.H.E.E. P-F.

Je, soussigné(e) :

Associé dirigeant de l'association enregistré à l'A.H.E.E. P-F,

pour le cheval :

atteste sur l'honneur être spécifiquement mandaté par MM.
(ces mandats représentant le quorum prévu par le contrat)

1 :

2 :

3 :

4 :

5 :

6 :

7 :

8 :

9 :

10 :

Pour déclarer que le contrat d'association subit les modifications suivantes :

Nom du cheval :

MODIFICATION DE LA DUREE DU CONTRAT

indiquer la nouvelle durée :

- jusqu'au : inclus
-année(s) civile(s) avec tacite reconduction d'année en année
- carrière de courses

CHANGEMENT DE L'ASSOCIE DIRIGEANT PARMI LES ASSOCIES

Nouvel associé dirigeant :

Nom: Prénom:
(en lettres majuscules)

MODIFICATION DU NOMBRE DE MANDATS NECESSAIRES A L'ASSOCIE DIRIGEANT POUR ETRE AUTORISE A DECLARER UNE MODIFICATION DU CONTRAT D'ASSOCIATION

- accord de tous les associés
- accord de la majorité des associés
- accord de associés
- autre (préciser) :

Je reconnais être informé des sanctions prévues par le Code des Courses de Polynésie Française, si je ne suis pas en mesure d'établir la preuve de l'accord des personnes mentionnées dans la présente déclaration.

Fait à : Date :

Signature de tous les associés de l'ancien contrat d'association, suivant dispositions de l'Article I du contrat d'association à modifier